

Metin Celal Zeynioğlu  
President  
Türkiye Yayıncılar Birliği  
İnönü Caddesi Opera Palas Apt. No.55  
D.2 34437 Gümüşsuyu, Beyoğlu  
Istanbul - TURQUIE

Paris, le 25 novembre 2013

Monsieur le Président,

L'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), la Société des Gens de Lettres (SGDL) et le Syndicat national de l'édition (SNE), organisations représentatives des traducteurs, des auteurs et des éditeurs français, se sont fortement émues de la situation dramatique du traducteur İsmail Yergüz et de l'éditeur İrfan Sancı concernant la procédure en cours contre la traduction et la publication en Turquie du roman de Guillaume Apollinaire *Les Exploits d'un jeune Don Juan*. Ils s'unissent pour condamner fermement la décision de la Cour d'appel suprême et apporter leur soutien unanime au traducteur ainsi qu'à l'éditeur.

Guillaume Apollinaire, auteur lu, étudié et commenté dans les écoles et universités du monde entier, fait partie du patrimoine littéraire universel. Toute décision allant à l'encontre de la diffusion de son œuvre serait contraire aux valeurs fondamentales de la démocratie et aux principes figurant dans les conventions internationales sur les Droits de l'homme, que la Turquie a ratifiées. Et ce serait le lectorat turc tout entier qui se trouverait lésé de n'avoir pas accès à l'ensemble de son œuvre, quelle que soit l'appréciation qu'il pourrait être amené à porter sur elle. *Les exploits d'un jeune don Juan* sont l'expression de la personnalité d'un auteur et un témoignage sur une époque, qui échappent à tout critère de moralité.

La France est fondamentalement attachée à la liberté d'expression et à la diversité de la création dans toutes les disciplines culturelles. En ce sens, toute tentative de censure appliquée à une œuvre littéraire doit être dénoncée. La situation actuelle d'İsmail Yergüz et İrfan Sancı nous semble extrêmement préoccupante pour l'ensemble des auteurs et de leurs éditeurs et nous appelons de nos vœux une décision d'acquittement identique à celle prononcée en première instance.

Nous vous autorisons à faire de ce courrier tout usage que vous estimeriez nécessaire pour défendre cette cause et souhaitons la meilleure issue possible à cette affaire. Dans cet espoir, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



ATLF  
Laurence Kiefé  
Présidente



SGDL  
Jean Claude Bologne  
Président



SNE  
Vincent Montagne  
Président